

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de Coaticook tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **lundi 13 mars 2017** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Bertrand Lamoureux, maire
Monsieur Charles Poulin, conseiller
Madame Sylviane Ferland, conseillère
Madame Guylaine Blouin, conseillère
Monsieur Raynald Drolet, conseiller
Monsieur Simon Madore, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Bertrand Lamoureux.

Sont également présents :

Monsieur François Fréchette, directeur général
Monsieur Benoit Marquis, trésorier
Madame Geneviève Dupras, greffière

Est absent :

Monsieur François Lévesque, conseiller

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2017**
3. **DÉLÉGATION**
4. **RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS**
5. **RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL**
 - 5.1 Charles Poulin
 - 5.2 Sylviane Ferland
 - 5.3 Guylaine Blouin
 - 5.4 Raynald Drolet
 - 5.5 Simon Madore
 - 5.6 François Lévesque
6. **FINANCES**
 - 6.1 Autorisation d'effectuer les dépenses prévues à la liste des comptes du mois de février 2017
 - 6.2 Dépôt des transferts budgétaires du mois de février 2017
 - 6.3 Résolution visant la libération du fonds de garantie en assurances biens du regroupement Estrie pour la période du 1er décembre 2013 au 1er décembre 2014

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 7.1 Dépôt du rapport des statistiques d'émissions de permis de construction du mois de février 2017
- 7.2 Autorisation au projet d'agrandissement du commerce situé au 118, rue Main Est (Devost Debosselage inc.)
- 7.3 Autorisation au projet de construction d'une résidence unifamiliale située au 787, rue McAuley
- 7.4 Autorisation au projet d'une résidence multiple de 20 logements adaptés pour les Habitations Hestia
- 7.5 Autorisation au projet de tricycle mobile pour la vente de produits réfrigérés à la plage municipale pour la période estivale 2017

8. COMMUNICATIONS ET CULTURE

- 8.1 Mandat à Carbone Graphique pour le graphisme du Crieur public pour un montant de 820 \$ plus les taxes applicables par édition de 20 pages
- 8.2 Mandat à Solutions linguistiques Rouleau pour la révision linguistique du Crieur public pour un montant de 540 \$ plus les taxes applicables par édition de 20 pages
- 8.3 Mandat au Progrès de Coaticook pour l'impression et la distribution du Crieur public pour un montant de 1 770,69 \$ plus les taxes applicables par édition de 20 pages
- 8.4 Modification de la politique portant sur les communications et autorisation de signature

9. LOISIRS

- 9.1 Appui pour la poursuite des investissements qui favorisent un mode de vie sain et actif au regroupement pour un Québec en santé
- 9.2 Aide financière au programme des Jeux du Québec au montant de 300 \$
- 9.3 Octroi d'une aide financière de 500 \$ à l'Association de soccer-football Coaticook-Compton (ASFCC) pour son 29e Tournoi des Frontières qui se tiendra du 11 au 13 août 2017

10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 10.1 Appui des démarches de la MRC de Coaticook et de TACTIC afin de déposer le projet régional d'amélioration d'internet haute vitesse par le déploiement de fibre optique

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

11. SERVICES EXTÉRIEURS

- 11.1 Autorisation du paiement du dépassement de coût à Norda Stello pour l'automatisation des centrales sur son territoire pour le projet d'écrêtage
- 11.2 Paiement à la compagnie Tijaro Itée du décompte progressif numéro 4 au montant de 6 462,46 \$ taxes incluses, pour la rampe pour personnes à mobilité réduite au stade de baseball Julien-Morin
- 11.3 Paiement du décompte progressif numéro 15 à la compagnie Germain Lapalme au montant de 274 895,19 \$ pour le nouveau réservoir Cutting et l'ajout d'un système de traitement
- 11.4 Paiement du décompte progressif numéro 16 à la compagnie Germain Lapalme au montant de 86 231,25 \$ pour le nouveau réservoir Cutting et l'ajout d'un système de traitement
- 11.5 Réquisition numéro 2017-03 au montant de 2 117 \$ plus les taxes applicables, pour rallonger le quai de la descente de bateau au lac Lyster
- 11.6 Réquisition numéro 2017-04 au montant de 11 720,40 \$ plus les taxes applicables, pour l'achat de produits pour l'entretien des stations de pompage de Baldwin
- 11.7 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la fourniture et l'épandage de divers produits utilisés comme abat-poussière – 2017, soit celle de la compagnie Innovative Building Products inc. au montant de 66 300 \$ plus les taxes applicables

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

13. COMMUNAUTAIRE

14. ADMINISTRATION ET CONSEIL

- 14.1 Dépôt du rapport de l'élection partielle

15. RÈGLEMENTS

- 15.1 Adoption du règlement numéro 6-F-11 (2017) visant la création d'un programme complémentaire au programme AccèsLogis Québec en vue d'accorder au propriétaire toute forme d'aide financière, y compris l'octroi d'un crédit de taxes
- 15.2 Adoption du règlement numéro 12-5 RM450 (2017) concernant les nuisances et abrogeant le règlement 12-5 RM450-1 (2016)
- 15.3 Adoption du règlement numéro 6-F-10 (2017) abrogeant et remplaçant le règlement 6-F-9 (2016) concernant la conservation du patrimoine bâti - revitalisation des bâtiments patrimoniaux

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 15.4 Avis de motion du règlement numéro 18-25 (2017) établissant les nouveaux tarifs d'électricité à compter du 1er avril 2017 et refondant le règlement numéro 18-24 (2016) et demande de dispense de lecture
- 15.5 Avis de motion du règlement numéro 6-6-3 (2017) modifiant le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) et demande de dispense de lecture
- 15.6 Adoption du projet de règlement numéro 6-6-3 (2017) intitulé : «Règlement modifiant le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) concernant les demandes visant à ajouter un logement dans un immeuble existant»

16. AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES

- 16.1 Affectation de la somme de 10 000 \$ au surplus libre pour le projet de Village-relais
- 16.2 Paiement trimestriel de 15 041,01 \$ plus les taxes applicables à la Ressourcerie des Frontières
- 16.3 Résolution confirmant la volonté de la Ville de poursuivre l'échantillonnage en 2017 sur les sites de mise à l'eau dans la rivière Coaticook

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

17-03-33976

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 17-03-33976

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et ne désirent pas y faire de modification;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la greffière, madame Geneviève Dupras.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-03-33977

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2017

RÉSOLUTION 17-03-33977

CONSIDÉRANT que la greffière a remis aux membres du conseil une copie du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 13 février 2017 et au plus tard

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquent elle est dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR le conseiller Charles Poulin

RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 13 février 2017 tel que rédigé par la greffière, madame Geneviève Dupras, comme étant le juste reflet des délibérations du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. DÉLÉGATION

Monsieur Robert Viens désire que la Ville revoie sa décision concernant le déneigement des trottoirs;

Monsieur le maire lui répond que la Ville va revoir la politique pour la prochaine saison hivernale.

4. RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS

- Le département d'Hydro-Coaticook procède présentement à de l'élagage des arbres sur le territoire;
- Notre politique de déneigement sera revue pour la prochaine saison, une consultation publique sera mis en place;
- La fermeture des chemins dus au dégel a débuté;
- Nous sommes présentement en appel d'offres pour les services professionnels pour le poste 120 KV;
- Dans le dossier des compteurs d'eau, il y a aura assouplissement et report pour l'installation des compteurs dans les commerces;
- AGA de Rues Principales 24 avril 2017.

5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

5.1 CHARLES POULIN

Travaux publics

Actuellement, en plus des activités de déneigement, il y a du travail qui se fait entre autres pour remplir les nids de poule, pour entretenir les bâtiments et entretenir le mobilier urbain.

Le lavage de rues sera effectué dès que possible, selon la température, en commençant par le centre-ville et les grandes artères. Les travaux de réparation d'aqueduc qui ont eu lieu sur la rue St-Jean-Baptiste en plein hiver font que nous devons attendre du temps plus chaud afin d'avoir une bonne compaction de sol et d'appliquer convenablement de l'asphalte chaud.

Nous offrons actuellement nos services de ressources humaines spécialisées en aqueduc et eaux usées à la municipalité de Ste-Edwidge. C'est un service de bon voisinage à petite échelle qui pourrait ultérieurement être offert aux autres municipalités de la MRC dans le cadre d'une entente entre les municipalités.

Politique hivernale : j'en suis à inviter les commentaires par courriel. Tous les citoyens ou groupes intéressés par la question peuvent transmettre leurs idées ou commentaires à mon adresse courriel : c.poulin@coaticook.ca, le

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

plus rapidement possible. Un comité formé d'employés, de cadres ainsi que de moi-même allons nous rencontrer prochainement afin de pouvoir proposer à la population la meilleure politique possible avant la prochaine saison hivernale. En tant qu'élu, je suis préoccupé par la sécurité des citoyens, par l'organisation optimale du travail des employés et par la capacité de payer des citoyens.

Environnement

Les statistiques de gestion des matières résiduelles sont actuellement favorables. Tous les indicateurs sont supérieurs à la moyenne de la MRC. Continuons le bon travail individuellement!

Site d'enfouissement et de valorisation de la Régie intermunicipale : les rapports financiers ont été présentés. Les perspectives sont excellentes : les décisions du passé portent fruit et le coût d'opération est en baisse, ce qui laisse présager une évolution favorable du coût d'enfouissement et de gestion des matières compostables. Les réserves pour la fermeture du site sont actuellement au-delà du coût de fermeture du site, ce qui est très conservateur.

Dossier de la Ressourcerie : des changements intéressants ont actuellement lieu : une nouvelle administration, des prix plus bas et une nouvelle présentation. J'invite la population à venir constater tous ces changements!

Au cours de la rencontre du Conseil, je vais proposer de verser le prochain paiement trimestriel en avance afin de permettre le bon fonctionnement de la Ressourcerie pendant la phase de restructuration. Je suis très optimiste pour le futur de cette entreprise.

Politique familiale

Il me fait plaisir de mentionner en ondes le nom des parents et enfants qui ont reçu un paiement de la politique familiale au cours du dernier mois. Des couches de coton ont été financées pour 375 \$ et des remises en bons d'achat Rues Principales ont été remises aux nouveau-nés pour 2 150 \$ depuis le début de l'année.

La promotion de cette politique familiale a d'ailleurs été faite aux visiteurs de l'Expo-habitat de Sherbrooke pour présenter les avantages de venir habiter Coaticook.

5.2 SYLVIANE FERLAND

Bonsoir,

Musée

Vernissage dimanche le 19 mars à 14 h.

L'artiste sera sur place en la personne de Jocelyne McCaughan. Le thème de son exposition La Faune ailée et la flore.

Et aussi dimanche le 19 mars dans la collection du musée le thème tient bien ton chapeau.

Bibliothèque Françoise Maurice.

- Heure du conte samedi 25 mars à 10 h
- Conférence sur les dates de péremption des aliments avec la chef consultante Nathalie Boucher, jeudi 30 mars à 19 h. Inscription 819-849-4013 poste 103
- Rencontre du club de lecture mercredi 5 avril à 13 h 30
- Heure du conte spécial de Pâques samedi 8 avril à 10 h
- Congé pascal : la bibliothèque sera fermée vendredi 14 avril et dimanche 16 avril
- Rappel des rencontres du club de Scrabble les mardis après-midi et les jeudis soirs. Infos : Gisèle Chouinard.

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Pavillon des arts

- Samedi le 18 mars : Marie Denise Pelletier
- Vendredi 24 mars : P.A. Méthot, complet
- Jeudi le 6 avril, amateur de country : Laurie Leblanc.
- Vendredi le 14 avril : Pierre Luc Pomerleau, humour.

Les Sceneux : Les billets sont en vente.

La Pièce cette année : Miracle au Couvent, une comédie et un texte de Jean Pierre Martinez et une mise en scène de Stéphane Baillargeon.

Bonne journée de la Saint-Patrick

5.3 GUYLAINE BLOUIN

Bonsoir à vous tous...

D'entrée de jeu, parlons de la ligue de hockey scolaire des Hauts-Cantons qui encouragent les jeunes sportifs de 11 écoles primaires de la région. Pour aider au bon développement de cette ligue, une douzaine de partenaires ont cru à ce projet. Félicitations à son fondateur M. Louis-Georges Perron pour cette belle initiative, mais aussi MERCI à tous les commanditaires qui l'ont appuyé avec une aide monétaire totalisant 24 500 \$.

La saison hivernale de l'aréna tire à sa fin. Voici les activités restantes à venir. La fin de semaine du 25 et 26 mars prochain se déroulera le tournoi de hockey bottines des Industries et pour clôturer, il y aura le tournoi de hockey patins Dernière Chance qui se tiendra du 7 au 9 avril. Nouveauté cette année, des équipes féminines y évolueront.

Passons aux sports d'été... J'ai une mention honorifique spéciale à communiquer en la personne de M. Anthony Quirion, un porte-couleur du Rocket de Coaticook de la ligue junior élite du Québec. M. Quirion évolue présentement avec l'équipe de Baseball du Clarendon Collège au Texas. On peut dire qu'il a une constance incroyable, car lors de ces 5 dernières parties, Anthony a frappé la balle en lieu sûr. Coaticook est fier de toi et te souhaitons une très belle continuité..

Je continue avec le soccer mineur qui a débuté ces entraînements intérieurs depuis hier, dimanche le 12 mars, au centre sportif Desjardins de la Frontalière. Vous pouvez consulter la cédule de ces entraînements déjà établis jusqu'à la fin avril sur leur site internet.

Il y a aussi le baseball mineur qui débutera ses entraînements intérieurs le samedi 18 mars, au gymnase du Collège Rivier. Donc jusqu'à ce que les terrains extérieurs soient prêts, les novices et Atomes pratiquent de 9 h à 10 h 15 et les Moustique, Pee-Wee et Bantam de 10 h 30 à midi. De plus, si vous n'avez pas encore inscrit vos enfants à l'un des 3 sports mineurs, baseball, soccer ou la crosse, il est encore le temps de le faire.

Parlant de la crosse mineure, une invitation vous est envoyée, car le jeudi le 30 mars prochain se tiendra leur assemblée générale annuelle à 19 h. Vous êtes aussi invités à 2 séances de portes ouvertes les samedis 1er et 8 avril dès 13 h. Votre enfant veut voir et connaître ce sport, l'association lui prêtera l'équipement nécessaire lors de ces séances. Vous pouvez visiter le site web de l'association de crosse mineure de Coaticook pour de plus amples renseignements...

En terminant, je vous informe que le 2e tournoi de balle des industries organisé par l'association du baseball mineur de Coaticook se tiendra du 9 au 11 juin prochain.

C'est tout pour moi M. le Maire

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

5.4 RAYNALD DROLET

Bonsoir à tous,

Comme les points en urbanisme (Comité Consultatif d'Urbanisme) reviennent à l'ordre du jour de ce soir, inutile de les répéter ici dans mon rapport.

Je peux cependant vous dire, que suite à la demande populaire, le conseil de ville demande au CCU de se pencher sur la venue ou non de mini maison sur notre territoire.

Une donnée qui ne m'a pas fait plaisir du tout, celle de voir la population en baisse au cours des dernières années. Je n'ose même pas imaginer ce que cela aurait pu être si nous avions gardé les bras croisés ces dernières années.

Un constat aussi que j'ai fait et je ne vais surprendre personne avec ça ce soir! Le prix des maisons, des logements et surtout des nouvelles constructions qui ne cessent de grimper, et ce, surtout pas au même rythme que les salaires. De plus, les conditions d'emprunts sont de plus en plus difficiles pour un jeune ménage.

Je ne dis pas que la solution c'est les mini maisons, car je ne crois pas que ce soit fait pour tout le monde, mais ça passe peut-être, entre autres, par la possibilité d'habiter chez soi, à moindre coût. Donc, ne vous ruez pas tout de suite au bureau de l'urbanisme pour savoir comment pouvoir avoir une mini maison chez nous, car le processus de réflexion ne sera lancé que ce printemps, et si jamais la ville décidait d'aller de l'avant, la réglementation devra suivre dans les mois à venir et même l'année à venir si et seulement si le conseil décide d'aller de l'avant.

Les Gîtes du passant (B & B)

Le conseil de ville, vous vous souvenez, a ouvert certaines zones l'an dernier pour les gîtes touristiques. Et bien, il a été décidé aujourd'hui d'ouvrir d'autres zones, probablement l'ensemble de notre territoire aux gîtes. Mais encore là, ne vous présentez pas demain matin au bureau de l'urbanisme, car c'est une démarche qui pourrait prendre au bas mot 6 mois.

Attention de ne pas confondre Gîte et maison de tourisme, le gîte est dans la maison du propriétaire et sert habituellement le déjeuner. La maison de tourisme est louée sur de courtes périodes sans que le propriétaire y vive et ce type d'hébergement demeurera restreint à certaines zones seulement.

Communication - Expo Habitat

Vous savez que la ville de Coaticook a participé cette année pour une première fois au Salon habitat de l'Estrie. Nous en étions donc à notre première expérience et plusieurs notes ont été prises afin d'améliorer notre présence la prochaine fois. Parce que oui, nous avons décidé de répéter l'expérience l'an prochain. Nous avons pu mesurer des retombées immédiates sur l'intérêt porté pour les terrains disponibles à Coaticook.

J'ai assisté le mois dernier au 29^e colloque de l'AMEUS sur les innovations durables dans nos villes. (Les étudiants de l'Association de la maîtrise en environnement de l'UdeS) L'avant-midi était consacré aux aspects des villes durables tels que la mobilité et les écoquartiers, ainsi qu'aux innovations existantes qui font la promotion du développement durable. L'après-midi était plutôt dédié à la résistance aux changements des citoyens, aux villes intelligentes et à leur organisation, de même qu'aux défis rencontrés pour les rendre autonomes.

Rues Principales

En terminant, je réitère mon invitation à vous joindre au conseil d'administration de Rues Principales si vous avez le goût d'apporter votre grain de sel au développement et à la vie commerciale de votre ville. L'AGA

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

se tiendra en avril et vous devez faire part de votre intention avant la tenue de l'assemblée annuelle. Je vous invite à communiquer avec Julie Favreau au 819-849-9677.

5.5 SIMON MADORE

Bonsoir tout le monde!

J'aimerais d'abord parler de la collecte de sang des Lions au Centre Élie-Carrier ce mardi 21 mars 2017 en après-midi!

Merci à tous nos bénévoles pour l'entretien des patinoires extérieur tout au long de cette courte saison.

Félicitations au junior A de Coaticook pour leurs saisons parfaites 34 en 34 victoires, dont 3 tournois à l'extérieur de la ville. Bravo les gars et ne lâchez pas pour vos séries de fin de saison! Vous savez je vous en parle à chaque changement d'heure = changement de piles dans vos détecteurs de fumée.

Bravo pour le camp de la relâche qui était cette année organisée par le Parc de la gorge et Acti-sport, tout près de 25 jeunes ont été présent tout au long des 5 jours, bravo à nos animateurs et organisateurs.

Ce mercredi 15 mars, c'est l'assemblée générale annuelle des parcs soit la gorge et le parc découverte nature, en tant que président je vous invite à la grange ronde à 19 h. Beaucoup de sujets sont à l'ordre du jour dont les nouveautés pour l'été 2017 pour les deux parcs.

Merci et bonne tempête demain, bon retour en hiver !

5.6 FRANÇOIS LÉVESQUE

M. Lévesque étant absent, fera son rapport lors d'une assemblée ultérieure.

6. FINANCES

17-03-33978

6.1 AUTORISATION D'EFFECTUER LES DÉPENSES PRÉVUES À LA LISTE DES COMPTES DU MOIS DE FÉVRIER 2017

RÉSOLUTION 17-03-33978

CONSIDÉRANT qu'une dépense doit être autorisée par règlement ou résolution du conseil;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des listes suggérées des comptes du mois de février 2017 au montant total de 2 143 000,11 \$ comme si elles étaient au long reproduites;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'approuver les listes des comptes du mois de février 2017 comme suit :

- Fonds administration :	1 823 744,28 \$
- Fonds immobilisation (FDI) :	319 255,83 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 DÉPÔT DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES DU MOIS DE FÉVRIER 2017

Le trésorier fait état du dépôt des transferts budgétaires pour le mois de février 2017.

17-03-33979

6.3 RÉSOLUTION VISANT LA LIBÉRATION DU FONDS DE GARANTIE EN ASSURANCES BIENS DU REGROUPEMENT ESTRIE POUR LA PÉRIODE DU 1ER DÉCEMBRE 2013 AU 1ER DÉCEMBRE 2014

RÉSOLUTION 17-03-33979

CONSIDÉRANT que la municipalité de Coaticook est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur Chartis sous le numéro 530-87-659 et que celle-ci couvre la période du 1er décembre 2013 au 1er décembre 2014;

CONSIDÉRANT que cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurances biens;

CONSIDÉRANT qu'un fonds de garantie d'une valeur de 125 000 \$ fût mis en place afin de garantir ce fonds de garantie en assurances biens et que la municipalité de Coaticook y a investi une quote-part de 16 028 \$ représentant 12,82 % de la valeur totale du fonds.

CONSIDÉRANT que la convention relative à la gestion des fonds de garantie prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds;

5. LIBÉRATION DES FONDS

- Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées où que la prescription est acquise ou a été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.
- Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagnée de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.

CONSIDÉRANT que l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur touchant ladite police et ledit fonds de garantie en assurances biens ont été traitées et fermées par l'assureur;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Coaticook confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur Chartis pour la période du 1er décembre 2013 au 1er décembre 2014 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Coaticook demande que le reliquat de 125 000 \$ dudit fonds de garantie en assurances biens soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT qu'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en assurances biens;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Coaticook s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1^{er} décembre 2013 au 1^{er} décembre 2014;

CONSIDÉRANT que l'assureur Chartis pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Coaticook s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en assurances biens pour la période du 1^{er} décembre 2013 au 1^{er} décembre 2014;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Poulin
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'autoriser l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Estrie dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 DÉPÔT DU RAPPORT DES STATISTIQUES D'ÉMISSIONS DE PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE FÉVRIER 2017

Le conseiller, monsieur Raynald Drolet, fait état du rapport des statistiques d'émission des permis de construction du mois de février 2017 tel qu'il a été préparé par le responsable du service de l'urbanisme, monsieur Jean Chartier.

17-03-33980

7.2 AUTORISATION AU PROJET D'AGRANDISSEMENT DU COMMERCE SITUÉ AU 118, RUE MAIN EST

RÉSOLUTION 17-03-33980

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour un projet d'agrandissement du commerce situé au 118, rue Main Est;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone CV-212 (P);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 8 mars 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU d'autoriser le projet d'agrandissement du commerce situé au 118, rue Main Est, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 8 mars 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-03-33981

7.3 AUTORISATION AU PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE SITUÉE AU 787, RUE MCAULEY

RÉSOLUTION 17-03-33981

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour la construction d'une résidence unifamiliale située au 787, rue McAuley;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA à laquelle l'immeuble fait partie;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 8 mars 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'autoriser le projet de construction d'une résidence unifamiliale située au 787, rue McAuley, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 8 mars 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-03-33982

7.4 AUTORISATION AU PROJET D'UNE RÉSIDENCE MULTIPLE DE 20 LOGEMENTS ADAPTÉS POUR LES HABITATIONS HESTIA

RÉSOLUTION 17-03-33982

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour d'une résidence multiple de 20 logements adaptés pour l'édifice situé sur la rue des Ruisselets;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone RC-505;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 8 mars 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'autoriser le projet d'une résidence multiple de 20 logements adaptés pour l'édifice situé sur la rue des Ruisselets, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 8 mars 2017 avec les conditions suivantes :

- Installer un écran végétal ou un enclos pour réduire l'impact des conteneurs ainsi que l'espace de récupération des matières résiduelles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

17-03-33983 7.5 AUTORISATION AU PROJET DE TRICYCLE MOBILE POUR LA VENTE DE PRODUITS RÉFRIGÉRÉS À LA PLAGE MUNICIPALE POUR LA PÉRIODE ESTIVALE 2017

RÉSOLUTION 17-03-33983

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une demande du propriétaire de la Halte du Pinnacle désirant vendre des produits réfrigérés aux usagers de la plage du lac Lyster;

CONSIDÉRANT que le service se fera à partir d'un tricycle réfrigéré et il desservira les usagers de la plage à diverses périodes de la journée;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook est en faveur de ce service et trouve le projet sympathique;

CONSIDÉRANT que le responsable du service de l'urbanisme délivrera un permis qui devra être collé en permanence sur le tricycle;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU :

- D'autoriser les propriétaires de la Halte du Pinnacle à desservir les usagers de la plage du lac Lyster à diverses périodes de la journée en vendant des produits réfrigérés; ET
- Que le responsable du service de l'urbanisme leur délivre un permis qui devra être collé en permanence sur le tricycle;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. COMMUNICATIONS ET CULTURE

17-03-33984 8.1 MANDAT À CARBONE GRAPHIQUE POUR LE GRAPHISME DU CRIEUR PUBLIC POUR UN MONTANT DE 820 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES PAR ÉDITION DE 20 PAGES

RÉSOLUTION 17-03-33984

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook publie en collaboration avec la MRC de Coaticook le journal Le Crieur public, bulletin d'information distribué sur l'ensemble du territoire de la MRC de Coaticook à raison de 12 parutions par année;

CONSIDÉRANT ce journal a pour but premier d'informer les citoyens de la région sur différents points tels les activités et l'information municipale;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre de services de Carbone Graphique pour le graphisme de 12 parutions d'un bulletin de 20 pages pour un montant de 820 \$ plus les taxes applicables par édition;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la responsable des dossiers portant sur les communications;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Poulin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU de mandater Carbone Graphique pour le graphisme du Crieur public pour un montant de 820 \$ plus les taxes applicables par édition de 20 pages, le tout selon les conditions mentionnées à l'offre de services du 4 mars 2017, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-03-33985

8.2 MANDAT À SOLUTIONS LINGUISTIQUES ROULEAU POUR LA RÉVISION LINGUISTIQUE DU CRIEUR PUBLIC POUR UN MONTANT DE 540 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES PAR ÉDITION DE 20 PAGES

RÉSOLUTION 17-03-33985

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook publie en collaboration avec la MRC de Coaticook le journal Le Crieur public, bulletin d'information distribué sur l'ensemble du territoire de la MRC de Coaticook à raison de 12 parutions par année;

CONSIDÉRANT ce journal a pour but premier d'informer les citoyens de la région sur différents points tels les activités et l'information municipale;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre de services de Solutions linguistiques Rouleau pour la révision linguistique pour un montant de 540 \$ plus les taxes applicables par édition de 20 pages;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la responsable des dossiers portant sur les communications;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU de mandater Solutions linguistiques Rouleau pour la révision linguistique du Crieur public pour un montant de 540 \$ plus les taxes applicables par édition de 20 pages, le tout selon les conditions mentionnées à l'offre de services du 7 mars 2017, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-03-33986

8.3 MANDAT AU PROGRÈS DE COATICOOK POUR L'IMPRESSION ET LA DISTRIBUTION DU CRIEUR PUBLIC POUR UN MONTANT DE 1 770,69 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES PAR ÉDITION DE 20 PAGES

RÉSOLUTION 17-03-33986

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook publie en collaboration avec la MRC de Coaticook le journal Le Crieur public, bulletin d'information distribué sur l'ensemble du territoire de la MRC de Coaticook à raison de 12 parutions par année;

CONSIDÉRANT ce journal à pour but premier d'informer les citoyens de la région sur différents points tels les activités et l'information municipale;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre de services du Progrès de Coaticook pour l'impression et la distribution d'un bulletin de

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

20 pages pour un montant de 1 770,69 \$ plus les taxes applicables par édition;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la responsable des dossiers portant sur les communications;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU de mandater le Progrès de Coaticook pour l'impression et la distribution du Crieur public pour un montant de 1 770,69 \$ plus les taxes applicables par édition de 20 pages, le tout selon les conditions mentionnées à l'offre de services de mars 2017, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-03-33987

8.4 MODIFICATION DE LA POLITIQUE PORTANT SUR LES COMMUNICATIONS ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 17-03-33987

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook s'est dotée d'une politique portant sur les communications établissant des outils de gestion stratégique essentiels à la réalisation de la vision, de la mission, des valeurs et des orientations de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la politique vise à encadrer les différentes communications externes et internes;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire la modifier visant à définir la portée des communications en lien avec les réseaux sociaux;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU :

- De modifier la politique portant sur les communications jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante; ET
- Et d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence le greffier adjoint à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. LOISIRS

17-03-33988

9.1 APPUI POUR LA POURSUITE DES INVESTISSEMENTS QUI FAVORISENT UN MODE DE VIE SAIN ET ACTIF AU REGROUPEMENT POUR UN QUÉBEC EN SANTÉ

RÉSOLUTION 17-03-33988

CONSIDÉRANT qu'il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie saine est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructures du gouvernement fédéral dans les projets municipaux;

CONSIDÉRANT que la politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90 % des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents;

CONSIDÉRANT que le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc.;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU de signifier notre appui au regroupement pour un Québec en santé et à cet effet, nous demandons au gouvernement du Québec :

- De poursuivre et d'intensifier les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et Québécois :
 1. Par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;
 2. Par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation de sucre;
- D'investir les revenus dans la mise en oeuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-03-33989

9.2 AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME DES JEUX DU QUÉBEC AU MONTANT DE 300 \$

RÉSOLUTION 17-03-33989

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2017 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés aux loisirs et aux sports;

CONSIDÉRANT que le programme des Jeux du Québec a présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 300 \$ au programme des Jeux du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 17-03-33990** 9.3 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 500 \$ À L'ASSOCIATION DE SOCCER-FOOTBALL COATICOOK-COMPTON (ASFCC) POUR SON 29E TOURNOI DES FRONTIÈRES QUI SE TIENDRA DU 11 AU 13 AOÛT 2017

RÉSOLUTION 17-03-33990

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2017 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés aux loisirs et aux sports;

CONSIDÉRANT que l'Association de Soccer-Football Coaticook-Compton (ASFCC) a présenté une demande d'aide financière pour son 29e tournoi des Frontières qui se tiendra du 11 au 13 août 2017 ;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 500 \$ à l'Association de Soccer-Football Coaticook-Compton (ASFCC) pour son 29e tournoi des Frontières qui se tiendra du 11 au 13 août 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 17-03-33991** 10.1 APPUI DES DÉMARCHES DE LA MRC DE COATICOOK ET DE TACTIC AFIN DE DÉPOSER LE PROJET RÉGIONAL D'AMÉLIORATION D'INTERNET HAUTE VITESSE PAR LE DÉPLOIEMENT DE FIBRE OPTIQUE

RÉSOLUTION 17-03-33991

CONSIDÉRANT que l'organisme la TACTIC (la Table d'action en communication et en technologie de l'information de la MRC de Coaticook) a été créé en 2009 ;

CONSIDÉRANT la desserte actuelle du territoire de la MRC, soit une desserte partielle, instable et à faible vitesse (moins de 5 Mbit/s) ;

CONSIDÉRANT les problèmes importants de fiabilités que connaît le réseau sans fil et satellitaire actuel ;

CONSIDÉRANT qu'une zone rurale sans cellulaire efficace et sans accès à internet de qualité ne peut plus attirer de familles, d'entreprises, ni même de villégiateurs en plus d'entraîner des problématiques au niveau de la sécurité, en raison de l'isolement ;

CONSIDÉRANT la pertinence de développer un réseau durable, fiable qui améliorerait de façon structurante la qualité de vie des citoyens de la MRC de Coaticook ;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT la volonté de tous les acteurs de la région, notamment la TACTIC, la MRC, les municipalités et la commission scolaire à répondre à la nouvelle réalité technologique de façon durable sans devoir recommencer le processus dans 5 ans ;

CONSIDÉRANT que pour tous les acteurs, l'accès à Internet efficace et plus fiable représente d'énormes avantages, particulièrement en entraînant la création d'emplois et des occasions d'affaires, de meilleurs accès aux services d'éducation et de santé à distance et d'autres services en ligne, étant ainsi les fondements d'une économie innovatrice ;

CONSIDÉRANT que spécifiquement pour le secteur agricole, ce projet permettrait de consolider et de faciliter la croissance et la modernisation de nos industries agricoles qui représente des revenus bruts de 250M \$ annuellement;

CONSIDÉRANT que la MRC a convenu avec les municipalités locales une entente lui déléguant la compétence à l'effet de déployer Internet haute vitesse sur leur territoire et de signer une convention à cet effet avec la TACTIC, en 2010 ;

CONSIDÉRANT qu'une demande d'aide financière sera déposée par la TACTIC pour les programmes provinciaux «Québec Branché» et fédéral «Brancher pour innover» avant le 20 avril 2017 ;

CONSIDÉRANT que le conseil est d'opinion que ce projet s'inscrit dans une démarche régionale en vue d'améliorer la qualité de vie des citoyens de la MRC, d'assurer l'occupation dynamique de notre territoire et de consolider et d'offrir aux entreprises des opportunités d'affaires et plus en vue du développement optimal du milieu rural ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Poulin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'appuyer les démarches de la MRC de Coaticook et de TACTIC afin de déposer le projet régional d'amélioration d'internet haute vitesse par le déploiement de fibre optique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. SERVICES EXTÉRIEURS

17-03-33992

11.1 AUTORISATION DU PAIEMENT DU DÉPASSEMENT DE COÛT À NORDA STELLO POUR L'AUTOMATISATION DES CENTRALES SUR SON TERRITOIRE POUR LE PROJET D'ÉCRÊTAGE

RÉSOLUTION 17-03-33992

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a procédé à l'automatisation des génératrices sur son territoire pour le projet d'écîrêtage;

CONSIDÉRANT que le contrat a été octroyé à Norda Stello tel en fait foi les résolutions 16-05-33531 et 16-11-33803;

CONSIDÉRANT qu'il y a un dépassement des coûts en raison de plusieurs facteurs reliés à notre logiciel informatique déjà en place;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook peut modifier un contrat en cas d'imprévu et en cours de réalisation et doit être autorisée par une résolution du conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'autoriser le dépassement de coût à Norda Stello pour l'automatisation des génératrices sur son territoire pour le projet d'écrêtage, le tout conformément à la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense au surplus libre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-03-33993

11.2 PAIEMENT À LA COMPAGNIE TIJARO LTÉE DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 4 AU MONTANT DE 6 462,46 \$ TAXES INCLUSES, POUR LA RAMPE POUR PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE AU STADE DE BASEBALL JULIEN-MORIN

RÉSOLUTION 17-03-33993

CONSIDÉRANT la demande de paiement du décompte progressif numéro 4 par la compagnie Tijaro ltée pour la rampe pour personnes à mobilité réduite au stade de baseball Julien-Morin;

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts, de procéder au paiement du décompte;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU de procéder au paiement du décompte progressif numéro 4 au montant de 6 462,46 \$ toutes taxes incluses, à la compagnie Tijaro ltée pour la rampe pour personnes à mobilité réduite au stade de baseball Julien-Morin et d'affecter la dépense ou au règlement d'emprunt numéro 29-168 (2012).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-03-33994

11.3 PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 15 À LA COMPAGNIE GERMAIN LAPALME AU MONTANT DE 271 895,19 \$ POUR LE NOUVEAU RÉSERVOIR CUTTING ET L'AJOUT D'UN SYSTÈME DE TRAITEMENT

RÉSOLUTION 17-03-33994

CONSIDÉRANT la demande de paiement du décompte progressif numéro 15 par la compagnie Germain Lapalme inc. pour les travaux du nouveau réservoir Cutting et l'ajout d'un système de traitement exécutés jusqu'au 1^{er} mars 2017 ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme mandatée pour la surveillance desdits travaux, soit la compagnie Cima+, de procéder au paiement du décompte;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU de procéder au paiement du décompte progressif numéro 15 au montant de 271 895,19 \$ toutes taxes incluses, à la compagnie Germain Lapalme et fils inc. pour le nouveau réservoir Cutting et l'ajout d'un système de traitement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-03-33995

11.4 PAIEMENT DU DÉCOMPTÉ PROGRESSIF NUMÉRO 16 À LA COMPAGNIE GERMAIN LAPALME AU MONTANT DE 86 231,25 \$ POUR LE NOUVEAU RÉSERVOIR CUTTING ET L'AJOUT D'UN SYSTÈME DE TRAITEMENT

RÉSOLUTION 17-03-33995

CONSIDÉRANT la demande de paiement du décompte progressif numéro 16 par la compagnie Germain Lapalme inc. pour les travaux du nouveau réservoir Cutting et l'ajout d'un système de traitement exécutés jusqu'au 1^{er} mars 2017 ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme mandatée pour la surveillance desdits travaux, soit la compagnie Cima+, de procéder au paiement du décompte;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Poulin
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU de procéder au paiement du décompte progressif numéro 16 au montant de 86 231,25 \$ toutes taxes incluses, à la compagnie Germain Lapalme et fils inc. pour le nouveau réservoir Cutting et l'ajout d'un système de traitement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-03-33996

11.5 RÉQUISITION NUMÉRO 2017-03 AU MONTANT DE 2 117 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR RALLONGER LE QUAI DE LA DESCENTE DE BATEAU AU LAC LYSTER

RÉSOLUTION 17-03-33996

CONSIDÉRANT que la Ville désire rallonger le quai de la descente de bateau du lac Lyster;

CONSIDÉRANT que le chef de division parcs, bâtiments et espaces verts a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre conformément aux règles prévues à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook, soit celle de la compagnie Blar service de quai au montant de 2 117 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts concernant l'offre de la compagnie Blar service de quai;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2017-03 pour rallonger le quai de la descente de bateau au lac Lyster auprès de la compagnie Blar service de quai au montant de 2 117 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-07-721.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 17-03-33997** 11.6 RÉQUISITION NUMÉRO 2017-04 AU MONTANT DE 11 720,40 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ACHAT DE PRODUITS POUR L'ENTRETIEN DES STATIONS DE POMPAGE DE BALDWIN

RÉSOLUTION 17-03-33997

CONSIDÉRANT que la Ville doit effectuer l'achat de produits pour entretenir les stations de pompage de Baldwin;

CONSIDÉRANT que le chef infrastructures a présenté une réquisition pour lesdits achats;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une conformément aux règles prévues à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook, soit celle de la compagnie Les Entreprises Fobroco inc. au montant de 11 720,40 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division infrastructures concernant l'offre de la compagnie Les Entreprises Fobroco inc. ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Poulin
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2017-04 pour l'achat de produits pour l'entretien des stations de pompage de Baldwin auprès de la compagnie Les Entreprises Fobroco inc. au montant de 11 720,40 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste d'inventaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 17-03-33998** 11.7 ACCEPTATION DE LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME POUR LA FOURNITURE ET L'ÉPANDAGE DE DIVERS PRODUITS UTILISÉS COMME ABAT-POUSSIÈRE – 2017, SOIT CELLE DE LA COMPAGNIE INNOVATIVE BUILDING PRODUCTS INC. AU MONTANT DE 66 300 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

RÉSOLUTION 17-03-33998

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour la fourniture et l'épandage de divers produits utilisés comme abat-poussière – 2017;

CONSIDÉRANT qu'un appel public d'offres pour fut publié dans le système électronique SEAO, le tout conformément aux règles d'adjudications de la *Loi sur les cités et villes* et à la politique contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 9 mars 2017 à 14 h à l'hôtel de ville, trois soumissions nous sont parvenues soit;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Soumissionnaire	Produits	Prix avant taxes
Innovative Building Products inc.	Chlorure de magnésium 30 %	66 300 \$
Les Entreprises Bourget inc.	Chlorure liquide 35 %	69 725 \$
Somavrac C.C.	Chlorure de calcium 35 %	69 750 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division voirie d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie Innovative Building Products inc. au montant total de 66 300 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Charles Poulin

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour la fourniture et l'épandage de divers produits utilisés comme abat-poussière – 2017, soit celle de la compagnie Innovative Building Products inc. au montant 66 300 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense aux postes budgétaires numéro 02-325-00-626 et 02-320-00-626.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

13. COMMUNAUTAIRE

14. ADMINISTRATION ET CONSEIL

14.1 DÉPÔT DU RAPPORT DE L'ÉLECTION PARTIELLE

15. RÉGLEMENTS

17-03-33999

15.1 ADOPTION DU RÉGLEMENT NUMÉRO 6-F-11 (2017) VISANT LA CRÉATION D'UN PROGRAMME COMPLÉMENTAIRE AU PROGRAMME ACCÈSLOGIS QUÉBEC EN VUE D'ACCORDER AU PROPRIÉTAIRE TOUTE FORME D'AIDE FINANCIÈRE, Y COMPRIS L'OCTROI D'UN CRÉDIT DE TAXES

RÉSOLUTION 17-03-33999

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a confirmé son soutien et son appui à Habitations Hestia pour l'élaboration d'un projet d'habitation adapté;

CONSIDÉRANT que ce projet de développement est en accord avec les priorités de la Ville et confirme qu'elle réserve les terrains nécessaires pour la réalisation de ce projet, soit les lots numéro 3 312 538, 3 312 539, ainsi qu'une partie du lot 3 312 540 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, maintenant connu comme étant le lot 5 943 491 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que ces terrains ont une valeur marchande approximative de 150 000 \$;

CONSIDÉRANT que la Société d'habitation du Québec a préparé et mis en oeuvre le programme AccèsLogis Québec et que ce programme prévoit notamment qu'une municipalité peut préparer et adopter par règlement un programme complémentaire au programme AccèsLogis Québec en vue

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

d'accorder au propriétaire toute forme d'aide financière, y compris l'octroi d'un crédit de taxes;

CONSIDÉRANT que le programme municipal complémentaire doit être approuvé par la Société d'habitation du Québec;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance de ce conseil tenue le lundi 13 février 2017;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux jours francs avant la date prévue pour son adoption et que des copies supplémentaires étaient disponibles pour le public à l'assemblée lors de son adoption;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière mentionne l'objet du règlement et sa portée;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU :

- D'adopter le règlement numéro 6-F-11 (2017) visant la création d'un programme complémentaire au programme AccèsLogis Québec en vue d'accorder au propriétaire toute forme d'aide financière, y compris l'octroi d'un crédit de taxes;

ET :

- Conformément au règlement 6-F-11 (2017), la Ville de Coaticook confirme sa participation et s'engage envers les Habitations Hestia à :
- Céder à titre gratuit les lots numéro 3 312 538, 3 312 539, ainsi qu'une partie du lot 3 312 540 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, maintenant connu comme étant le lot 5 943 491 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, d'une valeur marchande approximative de 150 000 \$ pour l'élaboration d'un projet d'habitation adapté;
- D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tous les documents nécessaires à cette fin;
- Confirmer sa participation financière au programme supplément au loyer «PSL» pour une période de 5 ans sur 100 % des unités soit sur les 20 unités prévues;
- Fournir 13 000 tonnes de matériel de remplissage d'une valeur estimée à 75 000\$;

ET :

- Confirmer que les frais évalués à 2 000 \$ en valeur sur les coûts de modification de changement de zonage ne seront pas facturés au projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 17-03-34000** 15.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 12-5 RM450 (2017)
CONCERNANT LES NUISANCES ET ABROGEANT LE
RÈGLEMENT 12-5 RM450-1 (2016)

RÉSOLUTION 17-03-34000

CONSIDÉRANT que le conseil désire adopter un règlement pour assurer la paix, l'ordre, le bien-être général et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens et citoyennes de la Ville de Coaticook ;

CONSIDÉRANT que le conseil désire adopter un règlement pour définir ce qui constitue une nuisance et pour la faire supprimer, ainsi qu'imposer des amendes aux personnes qui créent ou laissent subsister de telles nuisances ;

CONSIDÉRANT qu'une demande de dispense de lecture du règlement 12-5 RM450 (2017) fut faite lorsque l'avis de motion fut donné et qu'une copie du présent règlement fut remise aux membres du conseil de la Ville de Coaticook qui étaient présents lors de l'assemblée ordinaire du 12 février 2017;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière mentionne l'objet du règlement et sa portée;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 12-5 RM450 (2017) concernant les nuisances et abrogeant le règlement 12-5 RM450-1 (2016).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 17-03-34001** 15.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 6-F-10 (2017)
ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 6-F-9 (2016)
CONCERNANT LA CONSERVATION DU PATRIMOINE
BÂTI - REVITALISATION DES BÂTIMENTS PATRIMONIAUX

RÉSOLUTION 17-03-34001

CONSIDÉRANT que les articles 85.2 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. chapitre 19.1) permet au conseil d'adopter un programme de revitalisation du centre-ville sur le territoire de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook, dans le cadre du plan de mise en œuvre du Plan d'action du programme de revitalisation, prévoit notamment que la Ville déboursa une aide financière aux propriétaires de commerces;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook vise par cette aide financière à améliorer la qualité du patrimoine commercial bâti et stimuler la revitalisation de certains secteurs commerciaux situés sur son territoire;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu lieu de mettre en place des mesures afin d'appuyer les initiatives des commerçants qui désirent revitaliser leur commerce;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prévoir des modalités à l'égard de la gestion du programme de revitalisation du centre-ville;

CONSIDÉRANT qu'une demande de dispense de lecture du règlement numéro 6-F-10 (2017) fut faite lors de l'avis de motion;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux jours francs avant la date prévue pour son adoption et que des copies supplémentaires étaient disponibles pour le public à l'assemblée lors de son adoption;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'adopter le règlement abrogeant et remplaçant le règlement 6-F-9 (2016) concernant la conservation du patrimoine bâti - Revitalisation des bâtiments patrimoniaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.4 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 18-25 (2017)
ÉTABLISSANT LES NOUVEAUX TARIFS D'ÉLECTRICITÉ À
COMPTER DU 1ER AVRIL 2017 ET REFONDANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 18-24 (2016) ET DEMANDE DE DISPENSE DE
LECTURE

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 18-25 (2017)

La conseillère Guylaine Blouin donne avis de motion qu'elle présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 18-25 (2017) intitulé : Règlement établissant les nouveaux tarifs d'électricité à compter du 1er avril 2017 et refondant le règlement numéro 18-24 (2016).

L'objet de ce règlement est de fixer de nouveaux tarifs d'électricité qui seront effectifs à compter du 1er avril 2017 afin de s'ajuster aux tarifs d'Hydro-Québec.

DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser la greffière de la lecture du règlement numéro 18-25 (2017), une copie du règlement sera remise aux membres du conseil au moins deux jours francs avant son adoption.

15.5 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 6-6-3 (2017)
MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS
DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION
D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) ET DEMANDE DE DISPENSE DE
LECTURE

Avis de motion est donné par le conseiller Raynald Drolet qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 6-6-3 (2017) modifiant le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

L'objet de celui-ci est d'étendre la portée du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble aux demandes visant à ajouter un ou plusieurs logements dans un immeuble existant à la date du 13 mars 2017, et ce, dans toutes les zones du territoire municipal. L'étude et l'approbation de ces demandes sont soumises aux critères d'évaluation prévus au règlement et au processus de consultation et d'approbation prévu par la loi.

DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser la greffière de la lecture du règlement numéro 6-6-6 (2017) une copie du règlement est remise aux membres du conseil qui sont tous présents.

17-03-34002

15.6 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 6-6-3 (2017) INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) CONCERNANT LES DEMANDES VISANT À AJOUTER UN LOGEMENT DANS UN IMMEUBLE EXISTANT

RÉSOLUTION 17-03-34002

CONSIDÉRANT que la ville de Coaticook s'est dotée d'un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin d'être en mesure de pouvoir prendre en considération les caractéristiques particulières du milieu lors de l'étude de certains projets qui ne répondent pas aux normes générales de zonage ;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal veut étendre la portée du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble aux demandes visant à ajouter un logement dans un immeuble existant;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'adopter le projet de règlement numéro 6-6-3 (2017) intitulé : Règlement modifiant le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) concernant les demandes visant à ajouter un logement dans un immeuble existant, ET;

Qu'une assemblée de consultation soit tenue lundi, le 10 avril 2017, à 19 h 30 à la salle municipale afin d'expliquer le projet de règlement et entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES

17-03-34003

16.1 AFFECTATION DE LA SOMME DE 10 000 \$ AU SURPLUS LIBRE POUR LE PROJET DE VILLAGE-RELAÏ

RÉSOLUTION 17-03-34003

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a engagé des dépenses pour le projet de Village-relais ;

CONSIDÉRANT que ces dépenses se chiffrent à 10 000 \$ et n'étaient pas prévues au budget 2017;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'affecter ces dépenses au surplus libre;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR le conseiller Charles Poulin

RÉSOLU d'affecter la somme de 10 000 \$ pour le projet de Village-relais au surplus libre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-03-34004

16.2 PAIEMENT TRIMESTRIEL DE 15 041,01 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES À LA RESSOURCERIE DES FRONTIÈRES

RÉSOLUTION 17-03-34004

CONSIDÉRANT que la Ressourcerie des Frontières a demandé le paiement à l'avance du versement 2 de 4 pour l'année 2017 pour la collecte du transport et le traitement des encombrants;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a acquiescé à la demande de la Ressourcerie;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR le conseiller Charles Poulin

RÉSOLU d'autoriser le paiement à l'avance du versement 2 de 4 pour l'année 2017 de 15 041,01 \$ pour la collecte du transport et le traitement des encombrants à la Ressourcerie des Frontières et d'affecter la dépense au poste budgétaire 02-420-01-401.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-03-34005

16.3 RÉSOLUTION CONFIRMANT LA VOLONTÉ DE LA VILLE DE POURSUIVRE L'ÉCHANTILLONNAGE EN 2017 SUR LES SITES DE MISE À L'EAU DANS LA RIVIÈRE COATICOOK

RÉSOLUTION 17-03-34005

CONSIDÉRANT que dans le cadre du projet Aquaticook, la Ville de Coaticook confirme sa propre volonté de poursuivre l'échantillonnage en 2017 sur les sites de mise à l'eau dans la rivière pour coliformes fécaux et dans 5 tributaires de la rivière pour les 3 indices, soit matières en suspension, coliformes fécaux et phosphore;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook choisit l'option 2 qui totalise un coût de total de 1 993,55 \$ en considérant une subvention de 50% provenant du fonds de cours d'eau de la MRC de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook souhaite déposer une demande au fonds de cours d'eau de la MRC de Coaticook pour l'aide financière à la hauteur de 50 % du coût du projet;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook s'engage à contribuer financièrement pour couvrir le 50 % des coûts, qui ne seraient pas couverts par le fonds de cours d'eau;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Poulin
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU QUE :

- La Ville de Coaticook confirme sa votre volonté de poursuivre l'échantillonnage en 2017 sur les sites de mise à l'eau dans la rivière pour coliformes fécaux et dans 5 tributaires de la rivière pour les 3 indices, soit matières en suspension, coliformes fécaux et phosphore;
- La Ville de Coaticook choisit l'option 2 qui totalise un coût de total de 1 993,55 \$ en considérant une subvention de 50 % provenant du fonds de cours d'eau de la MRC de Coaticook
- La Ville de Coaticook souhaite déposer une demande d'aide financière au fonds de cours d'eau de la MRC de Coaticook pour l'aide financière à la hauteur de 50 % du coût du projet; ET
- La Ville de Coaticook s'engage à contribuer financièrement pour couvrir le 50 % des coûts, qui ne seraient pas couverts par le fonds de cours d'eau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, le maire procède à une période de questions.

Aucune question n'est posée.

17-03-34006

18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 17-03-34006

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU que la séance soit close à 20 h 33.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Bertrand Lamoureux, maire

Geneviève Dupras, greffière